

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
RÈGLEMENT 2023-10
RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-10 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2023, du **projet de Règlement 2023-10 relatif à la démolition des immeubles**, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 8 juin 2023 à partir de 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'abroger et de remplacer le Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2022-04;

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

QUE le projet de règlement 2023-10 ainsi que les documents afférents peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement 2023-10 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, le 18 mai 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim